

**Tableau 4**  
**Infractions qui contribuent le plus à l'Indice de gravité des crimes violents et leur contribution au taux de crimes violents**

	Contribution à l'Indice de gravité des crimes violents	Contribution au taux de crimes violents
	pourcentage	
Vol qualifié	39,6	7,5
Agression sexuelle de niveau 1	9,0	4,7
Voies de fait de niveau 1	8,6	40,6
Voies de fait de niveau 2	8,5	12,2
Homicide	7,9	0,1
Menaces proférées contre une personne	7,3	17,7
Séquestration, enlèvement	4,3	1,0
Voies de fait de niveau 3	2,8	0,8
Tentative de meurtre	2,3	0,2
Harcèlement criminel	1,6	4,2

**Note(s)** : Le taux de crimes violents a été modifié de façon à inclure un certain nombre d'infractions qui n'étaient pas prises en compte dans le taux de crimes violents traditionnel. Celles-ci comprennent les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration. Pour obtenir plus de renseignements sur cette révision, consultez l'appendice C du présent rapport.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.